

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
TRANSPORT

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

A R R E T E

fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2021

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 modifiée relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

VU l'arrêté du 19 août 2019 fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un recrutement par concours, examen professionnel et sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne,

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2021 ;

VU l'arrêté 4 mars 2021 fixant la composition du jury du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2021 ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 21 avril 2021,

ARRETE

Article unique - Les 10 candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique, sont déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne au titre de l'année 2021, ouvert par l'arrêté du 24 novembre 2020 susvisé :

1	BARBAZANGES	Denis
2	CHAUMARAT	Quentin
3	EIBENBERGER	David
4	GAUDRON	Antoine
5	JACQ	Benjamin
6	KESSLER	Hanna
7	NOUALHAGUET	Flavien
8	STORCK	Fabien
9	TORNER	Nicolas
10	VIALET	Antoine

Fait le 21 avril 2021

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines



Sylvie KHATIR